



Dégradation de biens privés

Par **sandy6465**, le 11/02/2015 à 10:18

Bonjour,

Ma voiture a été rayée de façon volontaire par une voisine. Elle a été interpellée (car elle l'avait fait sur plusieurs voitures) et elle a avoué les faits.

Il y a quelque temps j'ai reçu une lettre du procureur de la République d'"avis de classement" car j'aurais été indemnisée ce qui est totalement faux. J'ai contesté par lettre recommandée avec AR et j'ai reçu un appel du tribunal me disant que la voisine avait menti sur les indemnités et que mon indemnisation allait être faite.

Aujourd'hui sans nouvelle, j'essaie d'appeler mais on me promet de service en service sans avoir l'air de savoir où en est mon dossier. D'après ce que je sais elle aurait seulement indemnisé les parties ayant été représentées par des avocats d'assurance (car assuré tout risque).

Comment me faire indemniser ?

merci,

Par **Juriste74**, le 11/02/2015 à 16:29

Bonjour,

Vous aviez porté plainte au départ ? Si oui, aviez-vous chiffré votre préjudice (devis de réparation, etc) ? Qu'avez-vous fourni comme documents aux agents de police ?